

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez, 10 juin \[1845\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez, 10 juin [1845]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Allez frères](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (27r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez, 10 juin [1845], Familistère de Guise, ARCH-FAM-2021-0-0815

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famillelletres/items/show/27398>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 juin 1845](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Allez frères](#)

Lieu de destination 2, quai de La Mégisserie, Paris

Description

Résumé Émission d'une traite à payer par la maison Allez. Godin informe Allez qu'il demande à nouveau à son voiturier d'enlever les limes qu'il a commandées.

Notes Le brouillon occupe la partie inférieure du folio 27r.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Outils](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Allez frères

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillerie parisienne fondée en 1815. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1938. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

juin 10 1845
Messieurs

vous trouverez sous ce pli trois souscriptions

de M. de la Perrotte de fr. 175, règle de la rue de la Harpe

de M. d'Arbouville de fr. 25, règle de la rue de la Harpe

de M. de la Perrotte de fr. 25, règle de la rue de la Harpe

~~Lequel le règlement est fait en 3 effets de 50 francs chacun~~
~~je ne puis que vous remercier de l'attention que vous m'avez témoignée~~
si pour le bien de la cause à laquelle nous sommes tous attachés de
nos faibles forces nous pouvons contribuer de changer le règlement
de la souscription qui me concerne je vous en autorise pleinement
il n'est d'ailleurs de rien plus pressant pour moi que de voir le jour
ou voir succéder ses dévoués collaborateurs.

Je ferai prochainement un voyage à Paris si possible la nuit
que j'aurai l'honneur de vous rendre il peut même faire quelque communication
sur les divers plans et études que l'École a faits jusqu'à ce point de
vue pour l'organisation du premier phylanthropique je prendrai
avec plaisir connaissance de la partie qui se rapporte aux costumes
et appareils destinés à l'art utilitaire, et à la cosmologie
je me trouverais heureux de leur en avoir une satisfaction que
je n'aurais jamais si mes faibles moyens pouvaient aider ou servir
que dans l'accomplissement des objets qui doivent concourir à l'œuvre digne
de mériter l'honneur futur

Je mets les mains souscription revêtue de quelques signatures
pour la médaille de M. Eugène que je me propose si cela me presse
de vous la remettre moi-même. Je pourrai en même temps prendre les coupures
d'actions qui vous reviendront de la présente émission de 25 francs

un mot que cela soit que vous jugerez convenable

Je suis, Messieurs, avec ma respectueuse considération, mon
très dévoué

10 juin

Monsieur Allery

Je l'honneur de vous donner cesi quant en ce moment
de vous rendre sur Paris je prends la liberté de disposer

de la somme de fr. 25. 00

de la somme de fr. 25. 00

de la somme de fr. 25. 00

Je vous prie de m'envoyer vos coupures de souscription

à l'adresse de M. de la Perrotte de la rue de la Harpe

et de vous adresser les coupures de souscription

de la somme de fr. 25. 00

Je suis, Monsieur, avec ma respectueuse considération, mon
très dévoué